COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-QUENTIN

———

OBJET

ENVIRONNEMENT - Rapport annuel de Développement Durable.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 09/12/16

Date d'affichage : 09/12/16

Nombre de Conseillers en exercice : 46

Quorum : 23

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 43

Nombre de Conseillers votant : 43

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DE COMMUNAUTE

———

Séance du 16 DÉCEMBRE 2016 à 11h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, M. Claude VASSET, M. Paul GIRONDE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Gilles GILLET, M. Christian MOIRET, M. le Dr Christian HUGUET, Mme Anne CARDON, M. Jean-Claude CAPPELE, M. Bernard DESTOMBES, Mme le Dr Françoise JACOB, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Marie ACCART, Mme Colette NOEL, M. Fabien BLONDEL, Mme Patricia PARBEAU KUKULSKI, Maître Philippe VIGNON, M. Hugues VAN MAELE, M. Roland MORTELLI, M. Patrick MERLINAT, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Elisabeth BOUILLARD, M. Frédéric ALLIOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Sylvie NOGRET, M. Dominique FERNANDE, Mme Carole BERLEMONT, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Olivier TOURNAY.

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Agnès POTEL représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Paul GIRONDE, M. Freddy GRZEZICZAK représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique RYO représenté(e) par Mme le Dr Françoise JACOB, M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Jean-Pierre MENET représenté(e) par M. Patrick MERLINAT, M. Jacques HERY représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Michel LANGLET, M. Yannick LEJEUNE, Mme Monique BRY

Secrétaire de Séance : Olivier TOURNAY

———

Conformément aux dispositions de l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite Grenelle II, la communauté d'agglomération doit présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son aire géographique et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport doit dresser un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, ainsi qu'une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de prendre connaissance du rapport ci-annexé.

DELIBERATION

Le Conseil de Communauté prend acte.

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-240200261-20161216-37220-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/16

Publication : 21/12/16

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Rapport annuel
sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable

2016

CASTRES
CONTESCOURT
ESSIGNY-LE-PETIT
FAYET
FIEULAINE
FONSOMME
FONTAINE-NOTRE-DAME
GAUCHY
GRUGIES
HARLY
HOMBLIÈRES
LESDINS
MARCY
MESNIL-SAINT-LAURENT
MORCOURT
NEUVILLE-SAINT-AMAND
OMISSY
REMAUCOURT
ROUVROY
SAINT-QUENTIN

communauté d'agglomération de Saint-Quentin

www.agglo-saint-quentin.fr

Préambule

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, **d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable sur :**

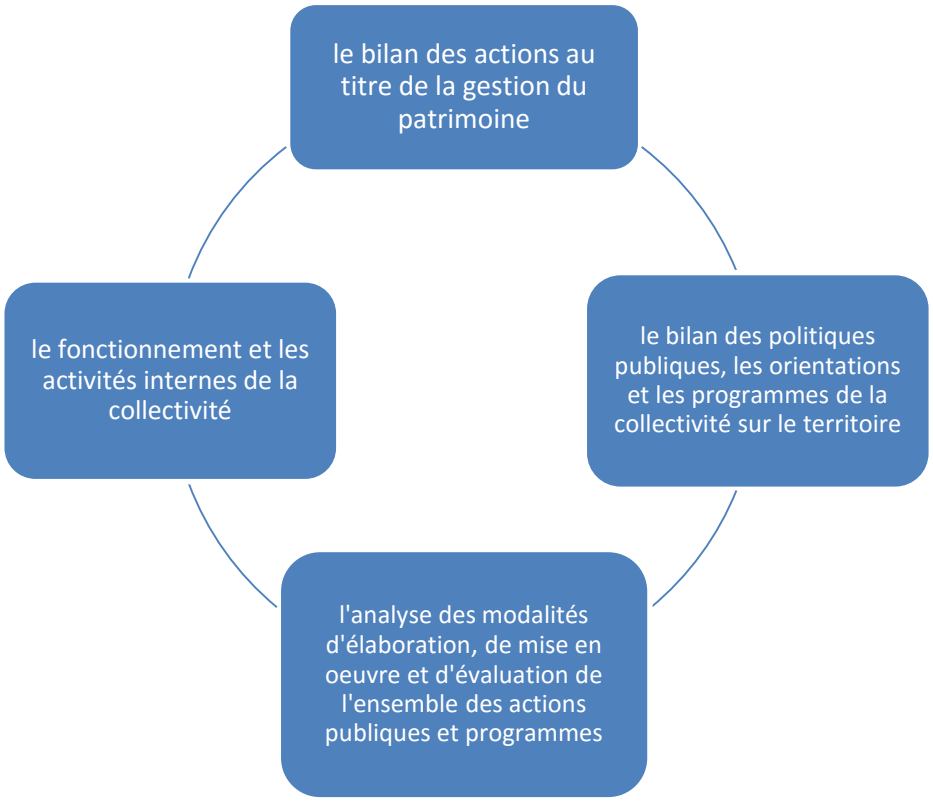

1. Un territoire engagé en faveur du développement durable

1.1. Un cadre stratégique : l'Agenda 21…

La communauté d'agglomération de Saint-Quentin s'est engagée dans une démarche volontaire pour décliner localement l'Agenda 21 issu de la conférence de Rio de Janeiro de 1992.

L'engagement de la collectivité dans cette démarche résulte de :

- sa volonté d'engager **une véritable dynamique de projet de gestion interne** mobilisant les élus et les agents pour une **administration écoresponsable** ;
- de son souci de **mener des politiques publiques respectueuses du développement durable** et dans **une stratégie d'amélioration continue**.

Véritable cadre de référence, l'Agenda 21 décline un programme d'actions concret prenant en compte les aspects économiques, sociaux, culturels, environnementaux.

Il répond aux **cinq finalités de développement durable** suivantes :

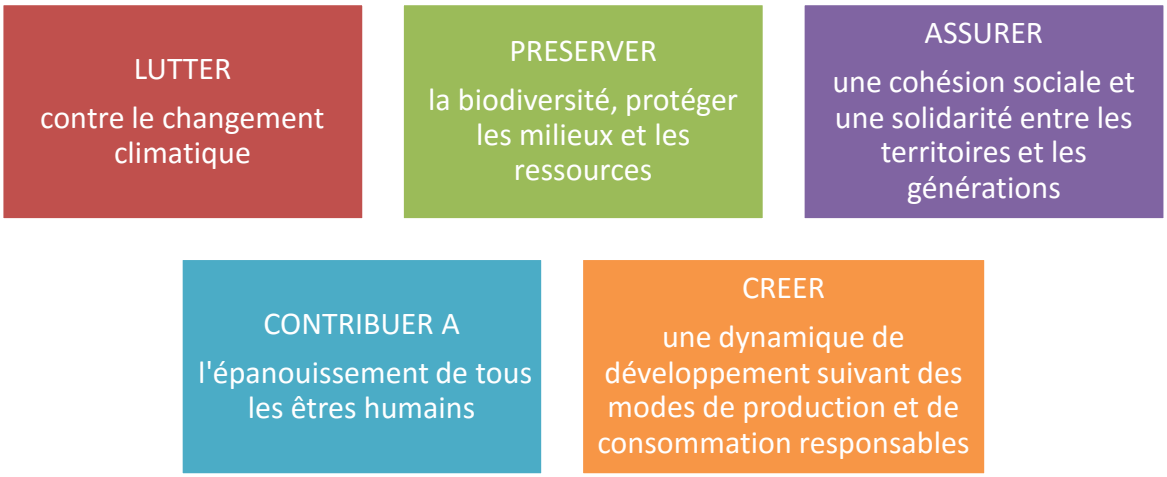

L'Agenda 21 porté par la communauté d'agglomération c'est :

32 actions réparties autour de 5 orientations stratégiques	
Tendre vers une gestion exemplaire du patrimoine public	13 actions
Repenser les modes de déplacement	4 actions
Privilégier des pratiques responsables au sein des services	9 actions
Développer une politique d'achat durable	3 actions
Mettre en place une alimentation collective écoresponsable	3 actions

1.2. …comportant un Plan Climat Energie Territorial qui devient un Plan Climat Air Energie Territorial

La Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 renforce le rôle des intercommunalités et rend obligatoire la mise en place d'un **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** pour toutes les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. La communauté d'agglomération, engagée dans un Plan Climat Energie Territorial (PCET) depuis 2013, doit désormais inclure le volet **AIR** dans cette démarche.

Le PCAET amène en toute logique **à dépasser les enjeux strictement environnementaux** pour s'interroger sur le fonctionnement global du Territoire : il doit permettre son adaptation en profondeur aux défis du changement climatique et de la transition énergétique. Il s'agit de commencer à construire un territoire avec des déplacements mieux organisés, un habitat plus économe en énergie, des commerces et des équipements mieux répartis, une gestion des déchets optimisée, une amélioration de la qualité de l'air…

Le PCAET ou Plan Climat est un **projet territorial de développement durable développé sur 6 ans**.

À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

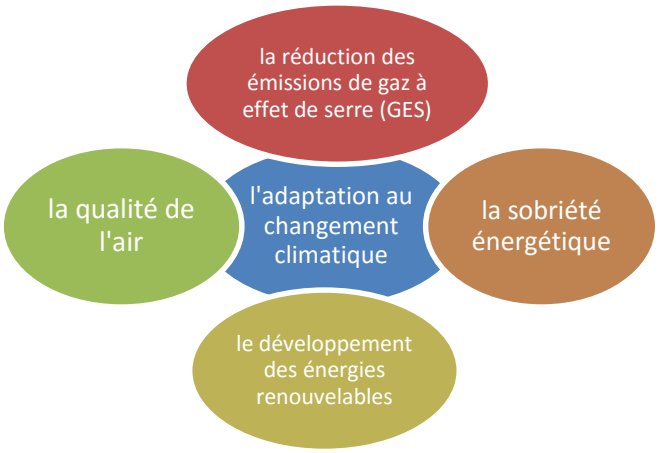

Le Plan Climat comporte deux phases :

Phase 1 : VOLET TERRITOIRE

- Elaboration d'un diagnostic sur la production et la consommation d'énergie sur les émissions de gaz à effet de serre sur l'agglomération
- Construction d'un plan climat avec 2 volets : ATTENUATION des émissions et ADAPTATION du territoire face au changement climatique

Phase 2 : VOLET PATRIMOINE ET SERVICES

- Construction d'un plan climat avec 2 volets : ATTENUATION des émissions et ADAPTATION des services de la collectivité face au changement climatique
- Elaboration d'un diagnostic sur la production et la consommation d'énergie sur les émissions de gaz à effet de serre engendrées par le patrimoine et les services de la collectivité

Les objectifs nationaux inscrits dans la loi à l'horizon 2030 sont :

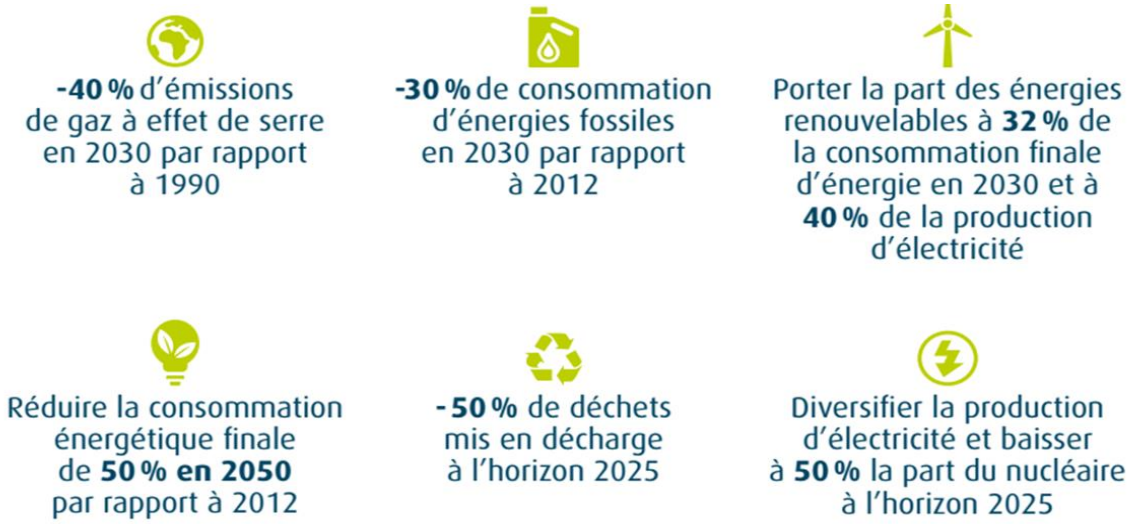

Les efforts devront donc être maintenus, avec une même intensité, pour atteindre ces objectifs.
Le plan pluriannuel d'investissement 2015 à 2019 tient compte de cette nécessité.

1.3. En adéquation avec les outils de planification territoriale

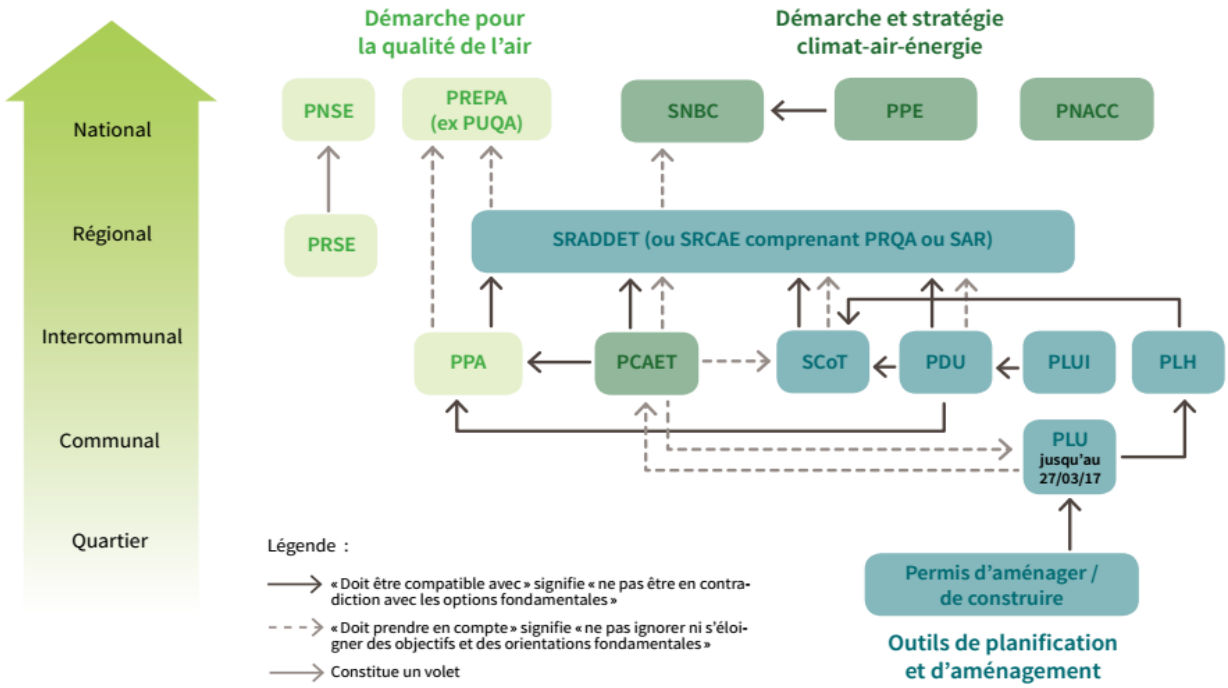

À retenir :

- Le **PCAET** doit prendre en compte le SCoT et la Stratégie Nationale Bas-Carbone.
- Le **PCAET** doit être compatible avec le Plan de Protection de l'Atmosphère et le Schéma Régional Climat-Air-Énergie ou le Schéma d'Aménagement Régional valant SRCAE.
- Le **PCAET** doit être compatible avec les règles du Schéma d'Aménagement Régional, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (qui remplacera à terme le SRCAE) et prendre en compte ses objectifs. (Hors Île-de-France, Corse et outre-mer)

Glossaire des sigles

PNSE Plan National Santé-Environnement

PPA Plan de Protection de l'Atmosphère

PREPA Plan de Réduction des Polluants Atmosphériques

PRSE Plan Regional Santé-Environnement

PUQA Plan d'Urgence pour la Qualité de l'Air

PCAET Plan Climat-Air-Énergie Territorial

PNACC Plan National d'Adaptation au Changement Climatique

PPE Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

SNBC Stratégie Nationale Bas-Carbone

PDU Plan de Déplacements Urbains

PLH Programme Local de l'Habitat

PLU Plan Local d'Urbanisme

PLUI Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PRQA Plan régional de la Qualité de l'Air

SAR Schéma d'aménagement régional

SCoT Schéma de Cohérence Territorial

SRCAE Schéma Régional Climat-Air-Énergie

SRADDET Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Les orientations de l'aire géographique de la communauté d'agglomération sont définies au travers de son schéma de cohérence territoriale (SCoT) approuvé par délibération du 17 février 2014. Pour atteindre ses objectifs, la communauté d'agglomération axe sa stratégie sur le cadre et la qualité de vie, pour les ménages comme pour les entreprises. Ainsi, la logique du projet de développement durable territorial est la suivante :

DEVELOPPER

tout en préservant la qualité des espaces et l'identité des villages (préservation des espaces agricoles, boisés et paysagers et des ressources en eau, lutte contre les nuisances sonores

AMENAGER

dans le sens d'une croissance urbaine raisonnable : agir sur le tissu urbain existant en privilégiant les opérations de réhabilitation et de requalification

OPTIMISER

les transports collectifs et individuels de manière équilibrée : renforcer leur efficacité et créer un pôle intermodal

Zoom sur la démarche Inter-Scot :
La communauté d'agglomération s'est engagée dans cette démarche pour insuffler une dynamique de territoire à grande échelle et pour que l'ensemble des SCoT du Pays du Saint-Quentinois soient élaborés de façon conjointe et coordonnée. Cette démarche a pris en compte les questions économiques, démographiques, énergétiques, de transport, de consommation d'espace et environnementales de **125 communes réparties en une communauté d'agglomération et 4 communautés de communes, comptant plus de 130 000 habitants au total.** Pendant toute la durée de l'élaboration du SCoT, la concertation de ces habitants a été mise en œuvre avec panneaux d'exposition, registres de concertation, documents consultables sur le site internet dédié à la démarche, réunions publiques…

1.4. Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des outils de planification territoriaux

➢ **<u>La concertation interne</u> :**

La communauté d'agglomération gère et impulse les deux projets territoriaux que sont l'Agenda 21 et le Plan Climat). Différentes instances ont été mises en place au sein de son organisation :

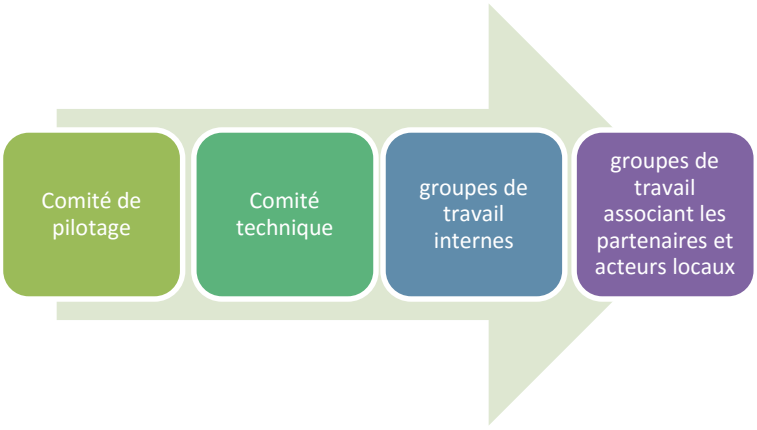

Afin d'animer et de coordonner ces démarches, un poste de **chargé de mission Développement Durable** a été créé. Il est pourvu depuis le 1er juillet 2016. Le chargé de mission anime et coordonne la stratégie Développement Durable de la collectivité en étroite collaboration avec l'ensemble des services de la collectivité et de l'élu en charge du développement durable et de la transition énergétique.

La volonté de la communauté d'agglomération étant l'appropriation de ces démarches par l'ensemble de ses agents en amont de l'implication du grand public et des partenaires du territoire, des « référents Agenda 21 » ont été désignés dans chacune des directions de la collectivité.

➢ **Nouveauté 2016 : La labellisation**

La communauté d'agglomération s'est engagée dans le processus de labellisation Cit'ergie porté par l'ADEME sur une durée de 4 ans. Ce label est un outil d'appui à la construction de notre démarche de transition énergétique (maîtrise de l'énergie et production répartie d'énergie), de lutte contre le changement climatique et d'adaptation à ses effets ainsi qu'un outil d'accompagnement pour :

- l'élaboration des Plans Climat-Air-Energie Territoriaux,
- la construction du volet énergie des Agendas 21,
- la mise en cohérence du Plan des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte.

Ce label concerne 6 domaines de compétence de la collectivité :

Domaine 1	Planification du développement territorial
Domaine 2	Patrimoine de la collectivité
Domaine 3	Approvisionnement énergie, eau, assainissement, déchets
Domaine 4	Mobilité
Domaine 5	Organisation interne
Domaine 6	Communication, coopération

Cit'ergie permettra également la mobilisation de partenariats économiques, le développement d'actions ayant un impact direct sur le cadre de vie et le quotidien des particuliers.

L'offre de l'ADEME avec le label Cit'ergie aux intercommunalités est une réelle opportunité pour relancer notre nouvelle politique de transition énergétique en bénéficiant d'un soutien financier. Le coût prévisionnel de l'accompagnement du conseiller CIT'ERGIE pendant 4 ans est évalué à 40 000 € H.T. L'ADEME est partenaire de la démarche. Elle accorde notamment une subvention de 70 % du montant des dépenses.

➢ **Le Bilan d'émission de Gaz à Effet de Serre : outil d'aide à la décision**

La communauté d'agglomération fait partie des obligés qui doivent élaborer et éditer sur la plate-forme nationale mise en place par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer avant le 31 décembre 2016 **le Bilan d'émission de Gaz à Effet de Serre Patrimoine et Services** (BEGES)

réglementaire. 2015 est l'année prise en compte pour le calcul des émissions. La communauté d'agglomération a choisi de faire appel à un cabinet extérieur pour la réalisation des opérations.

Les émissions de GES sont déterminées grâce à ces données d'activité et des facteurs d'émissions

Pourquoi en tCO2e ?
->Plusieurs gaz sont mesurés via un tableur qui convertit les mesures en une seule unité :
la tonne équivalent carbone (tCO2e)

Le bilan GES s'élève à **5 228 tCO2e** pour l'année 2015 décomposés comme suit :

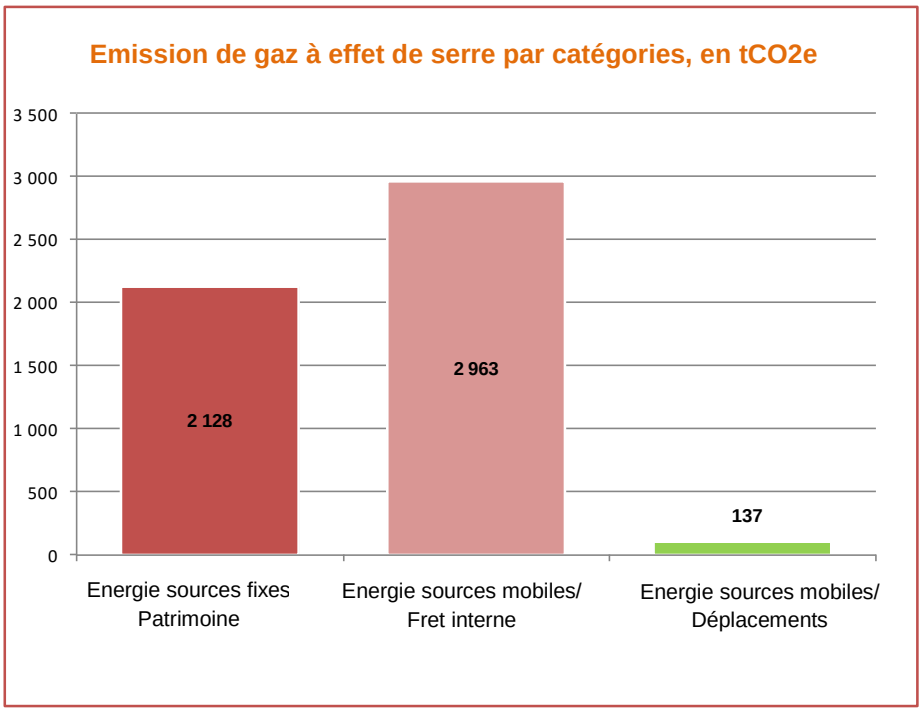

On notera l'importance des émissions générées par les sources mobiles et fret interne. Cela couvre le fonctionnement des bennes à ordures ménagères, engins et véhicules de chantier. Il faut savoir que les émissions des activités des délégataires de service public sont également prises en compte. Les **2 963 tCO2e** tiennent compte des émissions importantes produites par les transports en commun ou à la demande dont le carburant principal est le Diesel. Le deuxième poste d'émissions de **2 128 tCO2e** est le chauffage et l'électricité des bâtiments (BUL, piscines,…).

L'énergie des sources mobiles/déplacements de **137 tCO2e**, plus faible secteur d'émissions, correspond à l'utilisation des véhicules de services. 74% des véhicules de services fonctionnent au diesel (ou GO) et 21% à l'essence. Une part de déplacement est effectuée en véhicule hybride ou électrique (5%). La question d'achat d'un véhicule à énergie « propre » se pose à chaque renouvellement. La décision est prise en fonction du type d'utilisation du véhicule, du nombre de km parcourus et du montant de l'investissement.

Ces données ne peuvent pas être comparées avec d'autres collectivités car chacune d'entre elles à ses propres modes de fonctionnement, un nombre d'agents ou nombre de véhicules différents.

Un plan d'actions préconisé a été établi avec les services de la collectivité comme par exemple la rénovation énergétique des bâtiments les plus énergivores, l'étude de récupération de chaleur fatale du réseau public de collecte des eaux usées pour chauffer la Base Urbaine de Loisirs, qui est actuellement en cours d'ailleurs, la possibilité de mise en place de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communautaires ciblés….

Ce bilan est consultable sur le site internet de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin : www.agglo-saint-quentin.fr.

Ce plan d'action servira de base pour le futur Plan Climat Air Energie Territorial.

2. L'INNOVATION : la stratégie de développement du territoire saint-quentinois

2.1. La robonumérique : en route vers la Troisième Révolution Industrielle

La robonumérique s'invite dans chaque secteur économique et bouleverse nos modes de vie et de production car il s'agit **d'une nouvelle révolution industrielle** à part entière, une formidable opportunité de croissance, d'emplois et de perspectives pour la jeunesse pour un monde connecté et durable.

La communauté d'agglomération est le laboratoire de référence de la robonumérique. Elle est territoire pilote en France où industriels, intégrateurs, startuppers, chercheurs et étudiants disposent de toutes les compétences nécessaires à l'émergence de projets robonumériques. Nous poursuivons l'objectif de bâtir un cercle vertueux de croissance et de réussite.

Chaque année depuis 2012, la communauté d'agglomération de Saint-Quentin, lors du salon professionnel de la robonumérique, se positionne en pionnière sur cette filière, concept qu'elle a forgé pour souligner la convergence et la synergie entre les technologies robotiques et numériques.

Encore un vif succès !

La 3ème édition du salon a réuni à nouveau les leaders de la robonumérique ayant un savoir-faire et des compétences à présenter, mais également des participants de tout horizon cherchant de nouvelles solutions et opportunités dans le domaine.

A cette occasion, plus de 3 500 visiteurs ont pu se rendre compte au travers de décors immersifs mis en place pour l'occasion, que la robotique et le numérique sont au service des hommes et des entreprises avec la présence de systèmes robotisés et d'objets connectés appliqués à l'agriculture, à la ville intelligente ou encore à l'industrie. Cet évènement est organisé dans le cadre de la Semaine de la Recherche et de l'Innovation, initiative de la Région Hauts-de-France.

La communauté d'agglomération participe au salon Innorobo à Paris pour la promotion du territoire robonumérique mais est également présente sur la scène internationale, en Chine ou à Séoul notamment.

2.2. L'Agence de développement du Saint-Quentinois au service de l'économie par l'innovation

Equipée de lieux d'accueil spécifiquement dédiés aux entreprises innovantes (Le Garage, Créatis), la communauté d'agglomération s'attache à accompagner les projets de développement avec des outils adaptés.

Plus globalement, pour créer un environnement favorable aux entreprises et soutenir les activités économiques du territoire (innovantes ou non), l'action de la communauté d'agglomération se décline ainsi :

ASSURER

- le déploiement exogène du territoire,
- être présent sur les évènements économiques nationaux et internationaux
- avoir une véritable stratégie de communication (réseaux sociaux, réseaux d'entreprises,...)

CREER

De nouveaux concepts d'accueil d'entreprises ou d'espace de co-working

ENCOURAGER

- le déploiement de la fibre optique, assurer une connexion internet de bonne qualité à un tarif raisonnable
- le déploiement endogène du territoire, créateur d'emploi n°1

Nouveauté 2016 : L'AMORCE, bâtiment évolutif

Afin de favoriser et faciliter l'installation de nouvelles entreprises locales, la communauté d'agglomération de Saint-Quentin propose un programme neuf locatif, modulable, adapté aux activités industrielles, artisanales ou tertiaires.

De la fibre optique aux normes énergétiques, l'AMORCE pourra satisfaire les exigences ergonomiques, technologiques et architecturales des entreprises.

2.3 Une collectivité à l'écoute des citoyens

- **Avec la création du numéro unique** « Agglo j'écoute » pour faciliter les démarches des administrés et obtenir simplement la réponse à toutes les questions, sur :
    - l'eau,
    - l'assainissement,
    - la collecte des déchets,
    - le développement économique,
    - l'urbanisme,
    - pour signaler une anomalie.

- **Avec la mise en place du conseil de développement :**

Indépendance, force de proposition, valeur ajoutée à la vie publique, le conseil permet, par sa représentativité et son expression citoyenne, d'être un complément essentiel aux élus.

C'est un appui compétent, un lien pour un nouveau dialogue citoyen, constructif, en veille permanente sur le développement du territoire afin d'enrichir, d'élargir le champ des expériences possibles en fédérant un conseil d'acteurs issus de la vie économique, sociale et associative.

57 membres bénévoles issus de la société civile (ayant répondu à l'appel à candidature), personnalités qualifiées, institutionnels composent le premier conseil de développement du saint-quentinois.

Installé en juin dernier, le Conseil s'est organisé en bureau, autour d'un président M. Laurent PROY et de 4 vice-présidents.
Le président fixe les orientations, pilote, coordonne et assure la restitution des travaux. Il préside les séances plénières et le bureau. Et il assure l'interface entre le conseil et l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin.

Les vice-présidents sont chargés d'animer et de restituer les travaux de commissions thématiques :

Développement économique et Emploi	Aménagement du territoire	Développement Durable et Santé	Attractivité et Cadre de vie

Les vice-présidents sont chargés d'animer et de restituer les travaux de commissions thématiques :
- Développement économique et emploi - M. Philippe PROMELLE
- Aménagement du territoire - M. Pascal LEDUC
- Développement durable et santé - Mme Catherine CHELAIN COURTIN
- Attractivité et cadre de vie - Mme Eliane HAYS

M. Jean-Marc Weber, Vice-président chargé de la promotion du territoire et de l'animation du conseil de développement anime le Conseil de développement.

3. Du programme aux actes, un territoire en action

La communauté d'agglomération mène depuis de nombreuses années des actions qui peuvent se rattacher à une stratégie de développement durable dans différents champs de compétence.

3.1. Une collectivité qui s'engage en matière d'HABITAT

Dans le cadre de sa délégation des aides à la pierre, la communauté d'agglomération traite les dossiers de demande d'aide pour la rénovation des logements des administrés.
Elle s'est aussi engagée en partenariat étroit avec la Région et l'ADEME, dans **la lutte contre la précarité énergétique.**

Cette année, avec le soutien de l'ADEME, la plate-forme de la rénovation énergétique a ouvert ses portes sous le nom **de Point Info Habitat.** Les plates-forme font partie intégrante de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Le Service Public d'Efficacité Energétique de la Région (le SPEE) est également présent sur cette plate-forme (via le Picardie Pass Rénovation). Ce lieu est donc un **guichet unique pour l'ensemble des habitants** qui souhaitent réaliser des travaux ou réduire leurs factures d'énergie, dans un souci de qualité de travaux et de simplification des démarches.

Situé au 104 rue d'Isle à Saint-Quentin, il facilite la rencontre des acteurs locaux de l'habitat, particulier ou professionnel du bâtiment avec les missions suivantes :

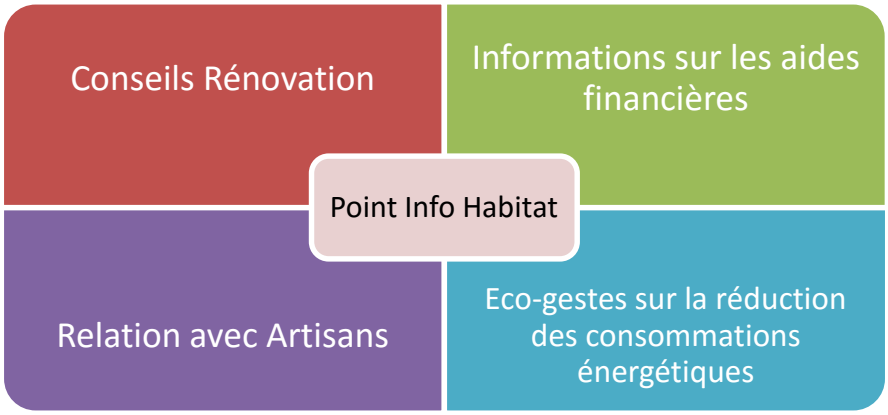

Ce point info permet également d'informer l'usager sur le programme « Habiter Mieux » de l'Anah.
"Habiter Mieux", c'est un programme ambitieux qui consiste à aider 300 000 propriétaires occupants, sous condition de ressources, à améliorer la performance énergétique de leur logement, de leur qualité de vie et de leur pouvoir d'achat. Il permet de bien se chauffer tout en réduisant le montant des factures de 25% par des travaux de rénovation thermique.
Au niveau local, un élargissement du panel d'habitants éligibles aux aides de l'Anah a été décidé avec un critère particulier notamment d'ouverture aux logements vacants. Ce dispositif élargi sera poursuivi en 2017.

3.2 Les TRANSPORTS au service des habitants

La collectivité a élaboré son schéma directeur d'accessibilité des services de transports collectifs aux personnes à mobilité réduite (PMR).
Ainsi, pour favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap ne pouvant pas utiliser le réseau de transport public urbain de voyageurs, la collectivité a mis en place **un service de transport de personnes à mobilité réduite.**

Dans le cadre de la nouvelle DSP, le délégataire s'engage en faveur de l'environnement autour de 5 axes majeurs : veille réglementaire, réduction des émissions de CO2, tri et valorisation des déchets, préservation de l'eau, réduction des consommations d'énergie.
En 2013, le délégataire a mis en place la location de vélos. 3 modèles sont proposés à l'usager dont le vélo électrique qui permet de parcourir jusqu'à 40 km.

Un service de transport à la demande est également disponible pour l'ensemble des usagers sur simple réservation téléphonique. Cela permet la desserte des communes non situées sur le trajet des lignes régulières.

- **<u>Rappel des objectifs du Plan de Déplacement Urbain</u> :**

Le PDU se doit de promouvoir les modes de transport les moins polluants et les moins consommateurs d'énergie, conformément aux lois Grenelle de l'environnement. Dans le domaine des transports, l'objectif est de diminuer de 20 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020.

3.3. La prise en compte d'une gestion durable du PATRIMOINE

La direction des équipements communautaires sur le patrimoine bâti de la Communauté d'Agglomération met en place, chaque année, **une planification des travaux d'amélioration énergétique** que ce soit en investissement ou en fonctionnement.

Ainsi, une réflexion est menée à chaque rénovation, en prenant en compte, certes le côté financier mais également l'amélioration de l'efficacité énergétique possible pour chaque type de bâtiments. Aussi, désormais, certaines modifications sont devenues systématiques notamment en matière d'éclairage avec le passage aux LEDS.

En 2016, plus de 300 000 € ont été engagés pour la rénovation des bâtiments communautaires tels que :

- le remplacement des bardages sur les gymnases de Gauchy et d'Harly (remplacement des bardages polycarbonates),
- le remplacement des éclairages des plateaux sportifs aux gymnases La Ramée et Hanotaux à Saint-Quentin et le gymnase Ameublement à Omissy,
- le remplacement des lanterneaux à la piscine de Gauchy
- le remplacement de pompes à débit fixe par des pompes à débit variable en chaufferies, système qui permet de réguler les débits et donc de réaliser des économies d'énergie à long terme.

PAUL ELUARD à GAUCHY

Ces travaux intègrent l'accessibilité PMR, l'installation d'une desserte informatique et des travaux à caractère d'amélioration énergétique comme la mise en place d'éclairage LED.

3.4 La gestion et la prévention des DECHETS : axe majeur dynamique de la politique de développement durable

- **Optimisation des équipements :**

4 bennes de collecte des déchets ménagers se sont vu dotées d'un système de récupération d'énergie appelé Cin'Energie. Ce système récupère l'énergie cinétique libérée lors du freinage afin d'alimenter électriquement le lève conteneur. Le moteur thermique n'est plus sollicité, ce qui permet de réaliser une économie de carburant à l'usage et évite le rejet de 7 tonnes équivalent CO2. Cette opération a été valorisée et financée par l'état dans le cadre de la reconnaissance de la collectivité en Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (expliqué en page 15).

- **Le Programme Local de Prévention des Déchets** : **Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !**

La collectivité a en charge la mise en place du **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLP DMA) d'une durée de 5 ans (2015-2020). En 2016, la commission d'élaboration et de suivi du PLP a été créée. Elle a pour rôle de dégager des pistes d'actions prioritaires et les soumettra pour avis au Président.

Une des actions phares du PLP a été la distribution de plus de **350 composteurs sur les 19 communes de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin** (pour rappel, plus de 230 composteurs avaient été distribués en 2015 sur la commune de Saint-Quentin).

Une enquête de satisfaction a été effectuée dans le courant du 1er semestre 2016 auprès des foyers saint-quentinois pour évaluer le niveau de service et apporter des conseils aux usagers qui n'auraient pas encore utilisé les composteurs. Les enquêtes se poursuivront en commune sur un échantillon de personnes en 2017.

La collectivité s'est également engagée dans des actions liées **à l'économie sociale et solidaire** en développant de multiples partenariats avec les associations locales : récupération des palettes bois par l'association Solibois, le réemploi de meubles et divers objets par l'association G l'espoir, l'opération ponctuelle de récupération de vélos pour réparation par l'ADSEA à la déchèterie Nord à Omissy.

Des ateliers de customisation de meubles ont également réalisés en partenariat avec l'association axonaise Eco&Logique à la déchèterie Ouest lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets en novembre.

Cette démonstration a pour vocation d'inciter l'usager au réemploi et à la réutilisation des déchets en lieu et place de l'enfouissement des déchets en décharge. C**ette opération inédite a rencontré un franc succès auprès des usagers avec 5 ateliers complets sur une semaine.**

- **<u>La communication, atout majeur avec l'équipe d'animatrices du tri</u>** :

L'année 2016 a été riche en évènements et a permis aux animatrices du tri de mener des opérations de communications ciblées sur le tri ou sur la prévention des déchets, retour en images :

Stand de communication Déchets à la 1ère édition de la Foire Expo à Saint-Quentin

Ateliers Recyclage lors de la semaine des Eco-Quartiers à Saint-Quentin

Atelier-Jeu avec le Club de football de Gauchy

Les animatrices du tri ont également co-animé l'action éco-citoyenne lors du tournoi de football organisé par Valor'Aisne, le syndicat départemental en charge du traitement des déchets, et l'Aisne District Football, entre autres animations scolaires.

3.5 L'eau : une ressource à maîtriser

- **<u>La qualité de l'eau</u>** :

En complément de l'établissement de périmètres de protection (immédiat, rapproché, éloigné) autour des points de prélèvement d'eau destinés à lutter contre les pollutions accidentelles et ponctuelles, le législateur a prévu depuis 2006 un dispositif permettant de protéger les captages

contre les pollutions diffuses. Dans ce cadre, le champ captant d'Harly figure dans une liste nationale de 507 captages présentant à la fois un intérêt stratégique et une sensibilité forte vis-à-vis des pollutions diffuses. La démarche de protection de ce captage est actuellement en cours.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, la communauté d'agglomération développe des moyens conséquents en matériel en faveur de la détection de fuites. Elle s'est notamment engagée dans un **programme d'acquisition de capteurs facilitant la recherche de fuites qui se termine cette année par l'acquisition de 75 capteurs supplémentaires**. En tout, ce sont près de **360 capteurs** qui ont été installés sur l'ensemble du réseau.

Ces actions ont déjà permis de réduire le prélèvement annuel dans la nappe phréatique de plus de 500 000 m3 d'eau.

Parallèlement, des mesures de surveillance approfondie sont mises en place. Ainsi, en plus des actions de sensibilisation pour une veille permanente au sein des services, des modules de radio-relèves sont installés permettant de relever précisément la consommation sur des bâtiments, devant faire l'objet d'une surveillance particulière, et d'alerter le service en cas d'anomalie.

Ce système d'alerte a nécessité l'installation d'un relayeur – transmetteur sur le château d'eau Poette à Saint-Quentin, qui permet d'envoyer les informations relevées par les modules de radio-relèves (également appelés cybles) sur le serveur extérieur dédié à cette prestation. Un calibrage précis du système, selon le site surveillé, a été réalisé (un volume d'alerte censé ne pas être atteint a été déterminé). Si le module enregistre une consommation supérieure à ce seuil, une alerte est automatiquement envoyée. Charge au service ensuite de se rendre sur place pour déterminer la source de cette surconsommation.

- **L'assainissement :**

Une étude faisabilité pour la récupération de la chaleur des eaux usées alimentant la Base Urbaine de Loisirs est en cours. Cette opération aurait pour but de récupérer l'énergie perdue disponible et continue et de l'utiliser pour le chauffage ou le refroidissement des bâtiments et équipements via des pompes à chaleur.

Un bilan d'émission de gaz à effet de serre est également prévu dans le contrat avec le prestataire en charge de la gestion de la station d'épuration de Gauchy dans le cadre de la délégation du service public. Ce bilan viendra compléter le bilan d'émission de gaz à effet de serre de la collectivité.

La collectivité travaille à la mise en œuvre d'une politique d'incitation à la mise aux normes d'installation des particuliers qui devraient être applicable en 2017.

3.6 La collectivité reconnue au niveau national Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

Le 6 décembre 2016 a été signée au Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, la convention d'appui financier d'un montant de 500 000 € pour le financement de 4 actions sur son territoire :

- Le parcours pédagogique numérique à la déchèterie Ouest située ZAC la Vallée à Saint-Quentin,
- Les bennes de collecte des déchets ménagers équipées du système de récupération d'énergie Cin Energie,
- Le déploiement de composteurs individuels,
- La réhabilitation de la fermette du parc d'Isle en parc animalier accès sur la promotion de la biodiversité et du patrimoine naturel.

Cette reconnaissance permet de mettre en lumière l'engagement et le dynamisme de la communauté d'agglomération dans la transition énergétique et la protection de l'environnement et du climat.

4. Un territoire fier et protecteur de son environnement

4.1 Un lieu devenu incontournable, richesse du patrimoine naturel local

Avec ses cours d'eau, ses prairies, ses roselières, ses saulaies et autres boisements, la vallée de la Somme, véritable coulée verte, accroche le regard en brisant la monotonie des grandes plaines agricoles. Elle est l'épine dorsale paysagère du territoire et forme au passage de Saint-Quentin un joyau naturel.

- <u>Les Marais d'Isle :</u>

Les Marais d'Isle forment une oasis de nature au cœur de la ville de Saint-Quentin et tous ces éléments concourent à la naissance d'une identité paysagère propre au territoire et vectrice du développement de l'écotourisme par le biais notamment de la randonnée.

Un peu d'histoire…
La ville de Saint Quentin, après être devenue propriétaire du site, a su opérer une reconversion de son site marécageux.
Des botanistes et ornithologues ont démontré dès les années 1960 toute la richesse et la nécessité de préserver et de valoriser ce site. 42 associations se sont mobilisées pour obtenir le classement et la protection des marais d'Isle au cours des années 1970. Le 5 octobre 1981, une partie du marais était classée par décret en réserve naturelle et devenait par la même le moteur de la démarche environnementale.

C'est pourquoi la communauté d'agglomération a adhéré dès 1996 à la charte départementale pour la valorisation des sentiers de randonnée avec la mise en place de nombreux parcours dont celui des marais d'Isle d'une longueur de 5,5 km. Plus tard, en partenariat avec une association environnementale locale, un sentier permettant de relier les sources de la Somme aux Marais d'Isle est mis en place.

Le circuit des marais d'Isle a obtenu le label Tourisme et Handicap pour les 4 formes de handicap : moteur, visuel, auditif et mental, par la mise en œuvre de divers aménagements (cheminements, mobilier, signalisation).

- L'étang d'Isle :

Vaste pièce d'eau formée par le fleuve Somme, il offre de nombreuses possibilités ludiques ou sportives comme l'aviron, le canoë ou la pêche avec la présence d'une plage artificielle, d'un mini-golf et d'une guinguette.

- Le parc d'Isle :

De multiples activités y sont pratiquées comme la course à pied, le vélo, la promenade à pied ou en poneys, … On y trouve un espace de remise en forme avec 10 équipements de fitness en plein air, un parcours santé et deux aires de jeux pour les enfants.

Les amoureux de la nature viennent y admirer les animaux du milieu naturel et ceux de la fermette située au cœur du parc. Quant à la flore, aux abords immédiats du parc, tout le cortège de végétation typique des zones humides est préservé pour que le site conserve son caractère naturel. Son succès ne se dément pas. Plus de 500 000 visiteurs viennent chaque année sillonner ses allées et profiter de ses multiples activités.

4.2 La sensibilisation à l'environnement

De par sa localisation (enclave naturelle en zone urbaine), la réserve naturelle constitue un outil remarquable pour **la sensibilisation du public à l'environnement.**

Autour du site, trois structures d'accueil ont ainsi accueilli plus de 15 000 personnes (dont plus de 6 000 scolaires) au travers de très nombreuses animations et sorties natures qui ont rythmé l'année 2016 :

- La Maison de l'Environnement :

La Maison de l'Environnement accueille tous les publics à l'entrée du Parc d'Isle dans un cadre naturel et propose durant toute l'année de nombreuses sorties nature, expositions et conférences.

Au fil de l'année 2016, la maison de l'environnement a accueilli une partie de la collection du musée des papillons. Et bien sûr, pour tout savoir sur la réserve naturelle nationale des marais d'Isle, partager des observations naturalistes ou réserver les places pour les sorties nature, les animateurs de la maison de l'environnement sont toujours à la disposition du public.

➢ La Maison de la Nature :

La maison de la nature regroupe la fermette et le centre de sauvegarde de la faune sauvage.

De multiples animations y sont proposées pour le public avec les promenades en poney et en calèche par exemple mais également pour les scolaires. De nombreuses classes viennent ainsi au cours de l'année pour des actions de sensibilisation à la protection des oiseaux ou pour la découverte des animaux de la ferme.

➢ La Fermette :

Les visiteurs peuvent y observer des chèvres, des moutons, des ânes, des poneys, des bœufs de race highland cattle et autres animaux de basse-cour (poules, canards, pigeons, oies, …), mais également des espèces plus exotiques comme le lama, le Wallaby de Bernet ou l'Emeu d'Australie.

En s'appuyant sur le patrimoine naturel remarquable constitué par cette enclave naturelle en milieu urbain, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin a souhaité conforter la dimension animalière du parc d'Isle, en accueillant dans l'enceinte du parc des modules zoologiques consacrés à des espèces domestiques, sauvages et protégées, créant ainsi avec la fermette un parc animalier.

Ainsi, depuis septembre 2016 sont entrepris les travaux de requalification de la fermette, première étape du réaménagement paysager et animalier du parc d'Isle.
Ces travaux porteront sur l'harmonisation des bâtiments existants, la modification des enclos et des cheminements, la création d'un enclos pour camélidés et sur l'aménagement d'une volière à psittacidés.

➢ Le Centre de sauvegarde :

Son objectif est de recueillir et de soigner les oiseaux sauvages victimes de malveillances diverses afin de pouvoir le moment venu les relâcher dans le milieu naturel. Chaque année, plus d'une centaine d'oiseaux y sont ainsi accueillis.

En 2016 :

- ✓ 8 500 personnes (hors scolaire) ont découvert la richesse du patrimoine naturel saint-quentinois à travers le Programme Nature
- ✓ 3 000 personnes ont participé aux visites guidées en bacôve
- ✓ Plus de 6 000 enfants des écoles de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin et de l'extérieur sont venus assister aux animations pédagogiques proposées par les trois structures.
- ✓ Et près de 400 enfants sur le temps périscolaire ont été sensibilisés à la protection de l'environnement.
- ✓ Plus de 400 personnes ont participé aux ateliers lors de l'édition de la Fête des Marais d'Isle

Le descriptif de ces animations est téléchargeable sur le site internet www.agglo-saint-quentin.fr .

4.3 Un pôle de développement local durable

La Réserve Naturelle Nationale des Marais d'Isle a peu à peu permis la constitution d'un véritable Pôle d'excellence en matière environnementale. Au-delà des stricts aspects protection du patrimoine naturel, gestion des milieux et sensibilisation du public, elle induit une inertie considérable pour la prise en compte de l'environnement dans les projets d'aménagement locaux (ex : construction d'une base nautique HQE), dans l'acquisition et l'utilisation de véhicules « propres » ou bien encore en ce qui concerne les pratiques de gestion courantes. C'est ainsi que se développe une volonté de recourir à des méthodes plus respectueuses de l'environnement pour l'entretien des espaces verts urbains.

La gestion différenciée de ces espaces est plus que jamais d'actualité. Elle consiste à appliquer un degré d'entretien (taille, tonte,….) variable selon le type d'espace, dans un souci de gestion écologique, en tenant compte des utilisations des espaces (fréquentation, publics, …) mais aussi des moyens techniques et humains.

La première phase de mise en œuvre du plan de gestion différenciée consiste en 2016 à diagnostiquer et inventorier les différents espaces de la commune : cartographier et les classer en fonction de leur typologie, calculer leur surface et linéaire.

Dès 1994, un plan de gestion quinquennal a été mis en place pour la réserve naturelle. **Le 4ème plan de gestion (2013-2017)** se veut plus ambitieux avec des travaux d'entretien réalisés à la fois par le service et par une entreprise extérieure, et avec des travaux de restauration (déboisement notamment) qui ont pour objectif de redynamiser des habitats jugés prioritaires.

Le comité consultatif de la réserve qui est composé d'un collège de représentants des élus des communes concernées, des administrations décentralisées et de l'Etat, de scientifiques et d'usagers, valide les propositions d'objectifs des co-gestionnaires que sont la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin et le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie.
La gestion conduite vise à assurer la sauvegarde de l'espace, le respect du site naturel et l'équilibre écologique en liaison étroite avec les propriétaires et les usagers. **Ce site a également désigné Zone de Protection Spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000.**

Les objectifs de gestion du site concernent en particulier :

- la préservation du patrimoine naturel couplée avec des efforts d'amélioration de la connaissance du fonctionnement écologique du site. L'appui du Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie est requis pour cela en matière de diagnostic et de gestion des espaces naturels.

- le développement des efforts de sensibilisation et de connaissance du site à destination de tous les publics. Un partenariat est mené pour cela avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays de l'Aisne.

- **Les chantiers d'insertion :** Le service s'appuie également sur le chantier d'insertion « Cap'vert » qui intervient sur les espaces verts et les espaces naturels de la communauté d'agglomération. Ce chantier permet aux bénéficiaires de suivre une formation qualifiante (CAP travaux horticoles). Ainsi, a été poursuivi en 2016, le fascinage des berges de l'étang d'Homblières, sur près de 100 mètres linéaires.

- **Les travaux d'entretien :** En 2016, durant l'automne-hiver 2016-2017, 3 axes d'interventions sont programmés :
  - ✓ **Axe 1** : **travaux d'entretien menés par la régie du service Environnement**. Ces travaux concernent principalement les coupes de rejets le long des rives et la lutte contre les plantes exotiques envahissantes qui concernera comme chaque année l'ensemble du site des marais d'Isle par arrachage manuel systématique. Des opérations ponctuelles de fauche exportatrice de roselières, du tondobroyage et des tests de pâturage accompagnent ces opérations.
  - ✓ **Axe 2 : travaux d'entretien des roselières confiés à l'entreprise** (travaux de fauche-exportatrices en rotation, de coupes de touradons, de coupes de rejets en roselières et sur berges, du curage léger de fossés)
  - ✓ **Axe 3 : travaux de restauration confiés à l'entreprise** (2 opérations distinctes : étrepage de berges en pente douce et création de gouilles et test de création d'une roselière inondée).

Zoom sur la démarche Zéro Phyto :

La loi du 17 aout 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit la mise en place de l'objectif zéro phyto dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017 : **interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et les voiries.**

Afin de répondre aux enjeux de cette règlementation plus restrictive, la communauté d'agglomération doit faire évoluer ses pratiques en matière de désherbage de l'espace public, sur l'ensemble de son territoire.

Ainsi, il a été proposé pour l'année 2016, conjointement avec les services espaces verts et propreté de la ville de Saint-Quentin de définir une zone test « zéro phyto ».
Durant cette phase test, il est mis en œuvre l'ensemble des techniques alternatives mises à disposition : désherbage manuel, mécanique, thermique, … Ce test permettra d'optimiser les moyens humains et matériels à la diversité des problématiques d'entretien rencontrées, et ainsi de mieux définir et de mieux communiquer sur nos pratiques sur l'ensemble du territoire dès 2017.

5. Une collectivité exemplaire

5.1 La modernisation de la collectivité pour une efficience accrue

Le vaste projet de dématérialisation, initié au sein de la collectivité et visant à dématérialiser les échanges, améliorer l'efficacité des services, assurer la traçabilité des échanges, favoriser le travail collaboratif et bien sûr faire diminuer la consommation de papier et donc réaliser des économies, s'est poursuivi en 2016. Ce chantier d'envergure est un travail de plusieurs années qui tend à mettre en place des outils de dématérialisation tout en travaillant sur l'organisationnel avec le changement des habitudes de travail des agents.

5.2 La gestion dématérialisée pour une optimisation de l'administration

- **Dématérialisation du courrier**

En février 2015, le logiciel de gestion dématérialisée du courrier Elise a été déployé sur quelques directions pilotes. Courant 2015-2016, le déploiement s'est poursuivi et l'ensemble des directions de la collectivité gère maintenant ses courriers en dématérialisé. Un important travail perdure en termes de conduite du changement pour inciter les agents à abandonner autant que possible le papier et la re-matérialisation des courriers.

La dématérialisation du courrier et de l'ensemble des flux documentaires a un intérêt certain en termes de développement durable et tend vers les objectifs suivants :

- ✓ **diminution des déplacements liés aux courriers** (diminution des navettes courrier) assurées par le service des moyens généraux).
- ✓ **limitation des copies papier pour les multiples directions intéressées.**

Il est maintenant envisagé que les réponses aux courriers soient soumises aux différents visas avant traitement ou signature via l'outil informatique : ceci génèrera moins de papier gâché suite aux diverses modifications apportées à ces derniers, et une diminution significative du nombre de parapheurs échangés entre services via des navettes auto.
De plus, cet outil de travail collaboratif permet à chacun d'aller chercher par exemple l'information sur un courrier directement via l'outil informatique et donc ne pas solliciter le service courrier et ne pas attendre de ce service la copie du courrier recherché.

- **La dématérialisation des factures et des pièces justificatives et comptables est en marche**

La dématérialisation des factures et des pièces justificatives et comptables est un projet en cours de déploiement. La première étape, initiée en 2016, consiste à dématérialiser les factures : celles-ci sont numérisées au service comptabilité puis déployées vers les directions au travers du logiciel. Cette première étape nous permet en termes de développement durable de :

- ✓ Réduire les coûts d'acheminement physique, de stockage et d'archivage des documents
- ✓ Réduire l'empreinte carbone de la collectivité par la diminution des transports et du papier

La deuxième étape consiste à dématérialiser les pièces justificatives et de ce fait prendre en compte toute la chaîne comptable. Cela aura un impact également sur nos partenaires (Trésor public, Fournisseurs, …).

5.3 L'éco-exemplarité de la collectivité, axe majeur de l'Agenda 21

➢ Les manifestations sportives écoresponsables

Parce-que la responsabilité de chacun commence par celle des collectivités, la communauté d'agglomération met à disposition des utilisateurs des sites sportifs des équipements leur permettant de trier leurs déchets plus facilement et de capter un maximum de déchets recyclables, conformément aux objectifs du Grenelle II de l'environnement, et parallèlement de responsabiliser au quotidien les utilisateurs des sites, quels qu'ils soient.

Au-delà, elle réfléchit à la mise en œuvre de nouvelles procédures visant à faire des manifestations évènementielles des références en matière d'**écoresponsabilité**.

➢ Développement et encouragement des éco-gestes simples dans le quotidien des agents

Les agents ont à leur disposition des fontaines à eau ainsi que des gobelets réutilisables afin d'éviter la surproduction d'emballages. Au-delà des économies engendrées, cela permet aussi d'initier les changements de comportements en matière de déchets et d'encourager les éco-gestes sur le lieu de travail. Une étude est actuellement en cours afin de déployer le tri des emballages en complément du papier, action sollicitée par la plupart des services.

➢ Recyclage des déchets de chantiers de la collectivité

Une opération test a été effectuée par les services de la collectivité. Celle-ci vise à broyer les déchets des divers chantiers menés sur le territoire et stocker sur la plate-forme du centre technique d'agglomération puis à les réutiliser.

Ainsi, plus de 1 500 tonnes de gravats inertes ont été traités. Ils vont être recyclés dans les chantiers de voieries en remblais. Cette opération aura permis d'éviter de nombreux allers-retours et donc réduit considérablement les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité.

➢ Entretien des sites de la collectivité : vers une gestion raisonnée

Le service logistique en charge de la salubrité des locaux intègre le développement durable comme feuille de route dans la gestion quotidienne des locaux.

Ainsi, les produits d'entretien courants tels que le liquide vaisselle ou la lessive sont remplacés par des produits normés éco-label sans risque pour l'environnement et moins nocifs pour les agents. Le vinaigre est aussi utilisé pour les opérations de désinfection et de détartrage. Une réflexion est en cours pour remplacer les produits destinés aux sanitaires par des produits 100 % biodégradables (label Ecocert).

Les conditionnements sont également revus pour limiter les déchets d'emballages (bidon de 5 litres, éco-recharges, pompes de dosage sur chaque bidon).

En ce qui concerne les procédures et usages, l'écriture d'un protocole d'entretien précisera les techniques, le temps d'action et les dosages. Sur les sites administratifs les balais appelés MOPS sont en cours de développement en remplacement des lingettes jetables. Les MOPS ont l'avantage d'être lavables, s'utilisent sans produits et pour le sol, nécessite un minimum d'eau (10 fois moins d'eau qu'une frange classique).

- **Plan de déplacement interne et mobilité « propre »**

L'acquisition de nouveaux véhicules et d'engins permet d'utiliser du matériel innovant et mieux adapté aux besoins des services.

L'aspect environnemental est mis en avant avec l'acquisition de véhicules propres (électriques ou utilisant des biocarburants). Ces biocarburants permettent avant tout de diminuer les rejets de gaz à effet de serre ; les émissions sont réduites d'environ 30 % pour le biodiesel et d'environ 60 % pour le bioéthanol. Les rejets de particules et fumées noires sont également diminués. Ces biocarburants permettent en outre de disposer sur un plan macroéconomique d'une certaine autonomie vis-à-vis de la filière pétrolière, notamment en période de prix du baril fort.

Après l'acquisition en décembre 2014 de la première benne à ordures ménagères équipée d'un système de récupération et de stockage de l'énergie cinétique du véhicule et compte-tenu des résultats en matière d'économie de carburant (2 500 litres économisés/an) et de réduction des émissions de CO2 (- 7 tonnes/an), deux nouvelles bennes sont équipées du système CIN ENERGIE. Il sera donc étendu à l'ensemble du parc dans le cadre d'un plan de renouvellement.

La mise en place de la géolocalisation sur l'ensemble du parc de véhicule a également permis l'économie de près de 50 000 litres de carburants et de fait, la réduction des gaz à effet de serre.

Des pratiques responsables sont déployées dans plusieurs services pour le déplacement des agents effectuant des missions temporaires dans divers sites communautaires. Une carte de bus est mise à leur disposition pour leur éviter la prise en charge du coût du déplacement induit par leur affectation momentanée et pour ne générer aucune augmentation du bilan carbone.

Cette année, un important travail a été mené sur la fusion avec la communauté de communes du canton de Saint-Simon programmée le 1er janvier 2017.
Pour 2017, nos collectivités partagent le même souhait : de faire de ce nouveau territoire un territoire exemplaire, pionnier en matière d'innovation et de transition énergétique. Elles ont les mêmes orientations : poursuivre et amplifier les projets liés au développement durable et ainsi, faire entrer tous les usagers, qu'ils habitent en ville ou en milieu rural, dans la dynamique de la troisième révolution industrielle et agricole.

communauté d'agglomération de Saint-Quentin
UN TERRITOIRE HAUTE FIDÉLITÉ